

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 5 avril 2018

-----15-----15-----11-----

L'an deux mille dix huit-----

et le 5 avril -----

Date de convocation
29/03/2018

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage
29/03/2018

Présents : MM. BEZERRA Gérard, Mmes CUZACQ Geneviève, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mme PLOQUIN Cécile, Mme CARRERE Amandine, Mme DESPAX Nelly, M. CASTAY Jean-Marc, M. LABEYRIE Nicolas.

Excusés : Mme DAL BEN Carine, BETUING Serge.

Absents : Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, M. CABANNES Pierre.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Vente école d'Arquizan

M. le Maire fait part à l'assemblée de la promesse d'achat en date du 27 février dernier de M. Philippe GRILLON « Séviac » 32250 MONTREAL-du-GERS, concernant l'ancienne école d'Arquizan, d'une superficie totale de 9 are 52 centiares figurant au plan cadastral section BH 137 moyennant le prix total de quatre vingts mille euros (80 000 euros).

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications de M. le Maire,

Considérant que cet immeuble ne présente aucun intérêt particulier pour la commune,

- Accepte de vendre à M. Philippe GRILLON l'Ecole d'Arquizan aux conditions ci-dessus,
- Dit que les frais relatifs à cette vente incomberont à l'acquéreur (géomètre, notaire etc...).
- Donne tout pouvoir à M. le Maire, pour signer toutes les pièces afférentes à cette vente.

Fait à MONTREAL le 5 avril 2018.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.